

Mouvement
des **Entreprises**
de **France**



RAPPORT D'ACTIVITÉ

JUILLET 2021



ÉDITO

François Mauriac écrivait, « *L'épreuve ne tourne jamais vers nous le visage que nous attendons* » et la crise que nous venons de traverser l'a confirmé. Cette crise que nous avons affrontée, et affrontons encore, est inédite. Sanitaire dans un premier temps, puis très vite économique et sociale, elle nous a demandé de réagir vite et fort. Et c'est ce que le MEDEF a fait dès les premières heures.

Création du PGE avec Bercy, contribution à la création du Fonds de solidarité, activité partielle de longue durée (APLD) qui a permis à de nombreux pans de notre économie de faire face à une baisse brutale et durable d'activité. Ces mesures mises en place par l'État au plus dur de la crise étaient nécessaires et elles ont porté leur fruit. Preuve en est, le mur de faillites et de licenciements qu'on nous avait annoncé n'a pas eu lieu. Alors oui, l'État a joué le jeu, mais les entreprises aussi. Elles ont pris leur mal en patience, elles se sont adaptées aux contraintes sanitaires, au télétravail, aux couvre-feux et aux réglementations souvent synonymes de surcoûts. Pour toutes ces raisons, je pense qu'on peut les saluer.

Durant la crise, le MEDEF et ses équipes, avec les fédérations et les MEDEF territoriaux, ont été en première ligne pour accompagner les entreprises et répondre à l'urgence de la situation. Mais cela ne nous a pas empêchés de traiter les autres sujets qui comptent pour vous et pour les entrepreneurs de France. Il y a bien évidemment notre combat historique, celui de la fiscalité, marqué par une victoire, la baisse des impôts de production qui devrait s'inscrire dans la durée. L'autre grand défi, c'est celui de la transition écologique. Historiquement, et depuis plus de 20 ans, le MEDEF c'était le social, puis le numérique. Aujourd'hui, c'est aussi le défi écologique qui va occuper une grande partie de notre énergie. Notre conviction, c'est que la transition écologique ne pourra pas se faire sans croissance, comme elle ne pourra se faire sans les entreprises. Ce sont elles qui investissent, ce sont elles qui innovent, en un mot, ce sont elles qui ont et qui sont la solution.

Le plus dur de la crise est peut-être derrière nous, du moins nous l'espérons, mais ce qui est certain c'est que les entreprises peuvent, plus que jamais, compter sur le MEDEF.

Un MEDEF de mieux en mieux perçu. Une action, mieux reconnue. Une parole, plus entendue.

Nous sommes et nous resterons mobilisés pour vous, à vos côtés, avec un seul objectif, celui qui guide toute notre action depuis le début de mon mandat : *Agir ensemble pour une croissance responsable*.

Geoffroy Roux de Bézieux
président du Mouvement des entreprises de France

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

p.7

AGIR ENSEMBLE POUR UNE CROISSANCE RESPONSABLE : ZOOM SUR LES ACTIONS DU MEDEF

p.8



**SOUTENIR
LES ADHÉRENTS**

p.9



**OBSERVER ET
ANALYSER**

p.10



**PROPOSER ET
DÉFENDRE**

p.12



**PORTER LA VOIX
DES ENTREPRISES**

p.18



**INFORMER ET ACCOMPAGNER
LES ENTREPRISES**

p.19



**ANTICIPER ET
PROSPECTER**

p.22

CHARTRE DE LA MIXITÉ - BILAN 2021

p.26



PRÉAMBULE

Ce rapport dresse le bilan de l'ensemble des actions des commission et pôles du MEDEF.

Toutes ces actions s'inscrivant dans la raison d'être, ce document constitue le rapport prévu par les statuts sur la conformité des travaux du MEDEF à cette raison d'être. Il comporte également le bilan annuel sur la parité au sein du MEDEF prévu par la Charte de la mixité.

Ce rapport s'articule autour des grandes orientations du MEDEF :

- **le soutien apporté aux adhérents** par leur information, leur accompagnement particulièrement dans une période de crise sans équivalent ;
- **la réalisation de benchmarks et le partage d'analyses** indispensables à une action efficace et ciblée ;
- **les propositions du MEDEF** afin notamment :
 - > d'adapter au mieux les dispositifs de soutien aux trésoreries des entreprises : PGE, fonds de solidarité, d'être proactif sur le télétravail, d'aider les entreprises dans la prévention et le traitement de leurs difficultés ;
 - > et de défendre les intérêts des entreprises : lors des débats sur le projet de loi climat et résilience, lors de la réforme de l'assurance chômage, et d'obtenir un compromis acceptable sur le *reporting* fiscal ;
- **se faire le porte-voix des entreprises** par des prises de parole et au travers des REF thématiques ;
- **informer et accompagner les entreprises** : en mettant les principes d'une bonne gouvernance, à la portée de toutes les entreprises, en sensibilisant, informant et orientant les entreprises sur les solutions de financement à leur portée, sur les conséquences pratiques du Brexit ;
- **l'anticipation et la vision prospective** notamment au travers du dialogue avec les parties prenantes, la réflexion sur les travailleurs de seconde ligne, le lancement des travaux sur la jeunesse, et du comité Renaissance, la réflexion sur la gouvernance de l'assurance chômage ou encore la transition écologique.

AGIR ENSEMBLE POUR UNE CROISSANCE RESPONSABLE : ZOOM SUR LES ACTIONS DU MEDEF



SOUTENIR LES ADHÉRENTS



42 réunions du bureau



56 réunions
avec les MT et MR

33 réunions
avec les fédérations



25 conseils exécutifs



3 forums de l'économie
présentielle (sport, culture, hôtellerie-restauration)



116 déplacements et visios
du président, du président délégué et des vice-présidents



23 assemblées permanentes



23 réunions du club
des communicants de fédérations



27 réunions du club affaires
publiques et Europe



190 désignations
de mandataires dont 39 % de femmes



OBSERVER ET ANALYSER



+ de 65 tableaux de bord économiques



34 enquêtes en ligne auprès des adhérents et des entreprises



4 vagues d'enquête IFOP sur le moral des chefs d'entreprise



22 baromètres d'activité



Baromètres :
- de la perception de l'égalité des chances en entreprises (9^e édition) ;
- de la perception de la RSE (2^e édition) ;
- d'image du MEDEF (août)



Organiser les remontées d'information du terrain (exemples concrets suivant les différents secteurs, cas pratiques...)



9 bulletins de veille sur les élections régionales



2 études sur la qualité de vie des dirigeants



1 diagnostic/panorama de la jeunesse



6 sondages pour illustrer les REF Thema



Suivre et analyser la situation chez nos voisins européens et au niveau international afin d'optimiser le dispositif français conciliant impératif sanitaire et maintien de l'activité économique (actions de soutien économique, législation sociale...)



Décrypter les mesures des pouvoirs publics



Suivre l'élaboration et l'exécution du plan « France relance »

Mesures de sauvegarde et plan de relance

Depuis mars 2020, le MEDEF s'est pleinement mobilisé, d'abord, pour aider les entreprises à faire face à la crise économique liée à la pandémie du COVID-19 et contribuer concrètement à la construction des mesures de soutien. Il a apporté des éléments de diagnostic précis et au plus près du terrain, afin notamment d'aider au juste calibrage des mesures de relance (territoriale, nationale et européenne), pour lesquelles il a été force de propositions. Il a enfin contribué au suivi de la mise en œuvre du plan « France Relance », en concourant à la relance territoriale, et en contribuant à la simplification des appels à projets du plan de relance destinés aux entreprises.

Baromètre d'activité

Dès le mois de mars 2020, un baromètre d'activité a été réalisé pour évaluer chaque semaine la situation économique du pays. Précis, actualisé, détaillé pour chaque secteur d'activité représenté au MEDEF, ce baromètre a permis de tenir informées en temps réel les instances du MEDEF tout au long de la crise. Il a permis de décrire au mieux la situation vécue par les entreprises, de partager ce diagnostic avec le Gouvernement, et d'ajuster les mesures de soutien et de relance en conséquence.

Tableau de bord des indicateurs économiques et notes conjoncturelles

Dans une conjoncture incertaine et mouvante, le dispositif de suivi conjoncturel a été renforcé. Ce tableau de bord diffusé chaque semaine aux adhérents fait le tour des principaux indicateurs économiques avec des commentaires brefs et ponctuellement des focus sous forme de courte note. Cette publication comporte aussi un volet dédié aux principales études économiques parues dans la semaine et utiles pour suivre l'actualité.

Benchmark et analyse des pratiques européennes

Dès mars 2020, le MEDEF, en lien avec ses homologues, a mis en place une veille européenne pour suivre la situation chez nos voisins. Il s'agissait d'une part, d'identifier les difficultés concrètes rencontrées par les entreprises françaises, notamment aux frontières européennes et d'autre part de recenser les meilleures pratiques de nos voisins quant aux mesures de soutien, de relance et de restrictions sanitaires afin que le dispositif français puisse mieux concilier l'impératif sanitaire et le maintien de l'activité économique. Les plans d'action et législations sociales adoptés par les gouvernements des pays européens ont également été observés, notamment en ce qui concerne le télétravail et les mesures de soutien à l'emploi des jeunes. Ce benchmark européen, mis à jour tout au long de l'année 2020, s'est développé en 2021 sur les conditions de mise en œuvre du déconfinement et les réouvertures.

Élections régionales 2022

Soucieux de disposer des informations de terrains les plus pertinentes dans la préparation de l'échéance de juin 2021, le MEDEF a mené deux consultations sur les attentes des entreprises et MEDEF régionaux concernant les élections régionales. Celles-ci ont tant concerné les relations que MEDEF régionaux et entreprises adhérentes entretiennent avec les exécutifs régionaux, que leur opinion sur les politiques publiques menées par les Conseils régionaux depuis le début de la mandature sur leurs principales compétences (économie, formation, transports, aménagement du territoire, etc.).

En collaboration avec les MEDEF régionaux, le MEDEF a publié à intervalles réguliers un bulletin de veille dédié au scrutin régional, à destination de son réseau. Chaque édition comprenait une analyse produite par un ou plusieurs MEDEF régionaux sur la situation politique locale et les enjeux de la campagne régionale, complétée par un article sur les rapports de force entre partis au niveau national, les constitutions de listes, ou encore les conditions de déroulement de la campagne.

Présidentielle 2022

Le MEDEF produit une veille régulière sur les enjeux économiques se détachant du débat public dans la perspective de l'élection présidentielle de 2022. Cette veille, axée sur le sujet économique, surveille les signaux faibles qui pourraient émerger dans le débat dans les prochains mois. Elle analyse également les propositions programmatiques des putatifs à l'élection présidentielle, ainsi que des analyses de sondages et productions de *think tanks*.

LaREF Thema

Dans la lignée de LaREF organisée chaque année à la rentrée de septembre et déjà déclinée dans sa version consacrée au numérique, le MEDEF a organisé 5 « REF Thema ». Pour en illustrer le contenu, le MEDEF a interrogé des échantillons représentatifs de Français et commandé les sondages suivants : « L'impact des GAFAs/BATX sur les entreprises » (OpinionWay), « les Français et le progrès » (Odoxa), « Les Français face à la transition écologique » (Ifop), « Les Français face à la fracture territoriale » (Ifop), « Les Français face aux dérèglements du monde » (Ifop), « L'opinion des salariés sur la mobilité sociale en entreprise ». Les résultats sont disponibles sur laref.org.



PROPOSER ET DÉFENDRE



Appel aux entreprises de France pour assurer la continuité de l'activité (19 mars 2020)



Déclaration commune MEDEF/CFDT/CFTC pour la reprise de l'activité économique (30 avril 2020)



Contributions au dispositif encadrant la « responsabilité pénale des chefs d'entreprise en cas de contamination » (6 mai 2020)



Appel solennel MEDEF/BDI/Confindustria en faveur d'un plan de relance européen (11 mai 2020)



Appel aux partenaires sociaux pour mener un diagnostic partagé sur le télétravail (14 mai 2020)



Proposition d'un plan de soutien à l'apprentissage et à l'emploi des jeunes (20 mai 2020)



Proposition d'un dispositif d'activité partielle de longue durée (mai 2020)



20 propositions du MEDEF pour les compétences et les transitions-reconversions professionnelles (septembre 2020)



Proposer et aider au bon calibrage des mesures du plan de relance au niveau territorial, national et européen



Proposer des protocoles permettant la réouverture des commerces



Optimiser et adapter les dispositifs de soutien : fiscalité ; politiques sociales ; international ; financement de l'économie ; protection des données ; prévention des difficultés pour les TPE-PME

CRISE COVID-19

Appel solennel MEDEF/BDI/Confindustria pour un plan de relance européen

Fin avril 2020, le président du MEDEF avec ses partenaires allemand (BDI) et italien (Confindustria) a pris l'initiative d'un appel solennel en faveur d'un plan de relance européen d'un montant et d'une ampleur sans précédent. Cette démarche inédite, traduite dans une tribune commune publiée le 11 mai, a été relayée largement dans les trois pays et à Bruxelles. Elle a fortement contribué à faire bouger les lignes à Paris, mais aussi à Berlin et Bruxelles à un moment critique où l'Europe devait faire face à ses responsabilités. Un mois plus tard, la Commission présentait un plan ambitieux de 750 milliards d'euros adopté en juillet par les vingt-sept dirigeants européens. En décembre, le MEDEF a pris la tête d'une alliance avec ses homologues allemands, italiens, néerlandais et polonais pour collectivement demander et obtenir un déblocage du plan de relance, retardé par des considérations politiques nationales. La France, avec l'Italie et l'Espagne, sera le grand bénéficiaire de ce programme avec 40 milliards d'euros de subventions européennes pour appuyer des projets d'investissement dans la transformation numérique et la transition écologique. Les zones et secteurs les plus touchés par les conséquences économiques et sociales de la pandémie bénéficieront aussi de cet appui. Les fonds seront disponibles au début de l'été 2020.

Télétravail

L'ANI du 26 novembre 2020 pour une mise en œuvre réussie du télétravail est « un outil d'aide au dialogue social, et un appui à la négociation » au niveau de l'entreprise (et, le cas échéant, de la branche professionnelle) pour mettre en place le télétravail tout en conciliant performance sociale et économique de l'entreprise. Point novateur, il a également vocation à accompagner les changements d'organisation du travail et de pratiques managériales post-COVID de manière prospective. Il identifie notamment certains points de vigilance comme l'isolement de certains salariés, et l'importance de la préservation du lien social. Signé par la quasi-totalité des partenaires sociaux (hormis la CGT), cet accord répond à la fois aux enjeux de court terme relatifs aux conséquences de la crise sanitaires, mais pose également des jalons pour le développement du télétravail sur le moyen/long terme. Dans une phase de sortie de crise progressive, l'existence de cet ANI est un outil précieux pour les entreprises, alors que le télétravail est un mode d'organisation du travail qui, fort des enseignements de la crise sanitaire, a vocation à être mis en place plus massivement.

Financement de l'économie

Le MEDEF a porté la voix des entreprises pour adapter au mieux les dispositifs de soutien aux trésoreries tels le prêt garanti par l'État (PGE) ou le fonds de solidarité, puis de renforcement des fonds propres. En matière d'actions comptables et financières, le MEDEF a travaillé à l'adoption de mesures adaptées telles que le report des délais de dépôt des comptes, l'adaptation des normes comptables IFRS pour que les reports de loyers soient traduits correctement dans les états financiers, la concertation sur la communication financière relative à la crise sanitaire pour limiter la volatilité des marchés, le dialogue avec les commissaires aux comptes pour un usage éclairé des réserves dans les comptes et des procédures d'alerte et le report de la mise en œuvre de certaines obligations de digitalisation des états financiers. Au 1^{er} semestre 2021, le MEDEF a été force de proposition pour la mise en place des prêts participatifs Relance et obligation Relance en mettant en avant la nécessité de nouveaux outils pour soutenir les fonds propres des entreprises. Il a d'ailleurs contribué aux travaux de l'Observatoire du financement des entreprises pour produire des éléments d'analyse objectifs et inédits sur les enjeux de fonds propres des TPE-PME utiles à la prise de décision dans cette période de relance.

Fiscalité

La mobilisation du MEDEF s'est principalement portée sur des demandes de flexibilité des délais déclaratifs et de paiement, et d'assouplissement des conditions du contrôle fiscal. Nous avons également œuvré pour lever les contraintes réglementaires inutiles particulièrement contreproductives en période de crise. Enfin, nous avons été force de propositions concernant la baisse des impôts sur les facteurs de production et sur des mesures structurelles en faveur de l'investissement.

Parmi les principales mesures obtenues on peut noter :

- le report de nombreuses déclarations et échéances de paiement des impôts : le report de paiement des impôts locaux, des déclarations IS et professionnelles, la modulation accrue des acomptes CVAE et IS, le plan d'étalement des dettes fiscales... ;
- la simplification des déclarations et formalités TVA (possibilité de forfaitisation des déclarations TVA ; acceptation des factures papiers par scan PDF ; application du taux réduit de TVA sur certains produits sanitaires ; sécurisation de la TVA déductible pour certains dons faits aux hôpitaux ; etc.) ;
- le soutien individuel des entreprises en grandes difficultés.

Le MEDEF a également milité pour que le contrôle fiscal ne perturbe pas la vie des entreprises dans un contexte profondément bouleversé : les opérations de contrôle fiscal ont été suspendues pendant le premier confinement et n'ont repris qu'à la fin de l'été.

Au-delà du « déblocage » des difficultés opérationnelles, le MEDEF a également œuvré dans le cadre des projets de lois de finances et lois de finances rectificatives pour introduire des dispositifs en vue de sauvegarder la trésorerie des entreprises, protéger les fonds propres et maintenir des possibilités d'investissement.

Formation professionnelle

Le MEDEF a obtenu que les conditions exceptionnelles de prise en charge du FNE-Formation (Fonds national de l'emploi-Formation) soient prolongées en 2021 et qu'elles puissent profiter, non seulement aux entreprises en activité partielle ou en activité partielle de longue durée, mais également aux entreprises en difficultés depuis le début de la crise. Concernant les entretiens professionnels, après un premier report au 31 décembre 2021, la date butoir pour organiser les entretiens professionnels et les entretiens bilans des salariés concernés a été décalée au 30 septembre 2021. Pour rappel, faute de leur tenue, l'entreprise encourt une sanction de 3000 euros par salarié.

Transitions collectives (Transco)

Fruit d'une concertation menée à l'initiative du MEDEF avec les partenaires sociaux et lancé début 2021, Transco est issu des 20 propositions du MEDEF pour les compétences et les transitions-reconversions professionnelles. Ce nouveau dispositif doit permettre de favoriser les transitions et reconversions professionnelles intersectorielles, en accompagnant les entreprises au plus près des territoires et en sécurisant davantage le parcours des salariés. Le MEDEF est très impliqué dans le déploiement de Transco, au niveau national (participation au comité des parties prenantes) et au niveau régional (mobilisation dans le cadre des plateformes de transition).

Alternance

Parmi la vingtaine de propositions pour les compétences le MEDEF a proposé la mise en place d'une prime exceptionnelle destinée à encourager le recrutement d'alternants (apprentis et jeunes en contrats de professionnalisation) et été entendu. Une aide exceptionnelle d'un montant de 5000 euros ou 8000 euros maximum en fonction de l'âge de l'alternant et quel que soit son niveau de diplôme a ainsi été instaurée. Valable jusqu'à fin février 2021 dans un premier temps, elle a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021, sous l'impulsion du MEDEF notamment. Enfin, le MEDEF, qui avait œuvré pour donner plus de temps aux jeunes pour leur permettre de conclure un contrat d'apprentissage après leur entrée en formation (passage de trois à six mois maximum de la période de formation préalable en CFA à la signature d'un contrat d'apprentissage), a mobilisé son réseau d'adhérents pour trouver des entreprises d'accueil et offrir une solution à ces jeunes.

Activité partielle

Le MEDEF a mené une action constante pour adapter les mesures de soutien aux besoins des entreprises dans la période de crise sanitaire et ainsi ajuster le dispositif d'activité partielle aux réalités vécues par les entreprises et les salariés dans le contexte exceptionnel de crise sanitaire (niveau de prise en charge par l'État et l'Unedic de l'indemnité d'activité partielle, modalités de mise en œuvre simplifiées pour un accès facilité

dans le contexte de crise, mise en place et pérennisation d'un dispositif d'activité partielle spécifique pour les saisonniers). Le MEDEF a également accompagné la conception et la mise en œuvre des dispositifs imaginés dans les branches pour répondre aux spécificités sectorielles, ainsi que le déploiement de l'activité partielle de longue durée.

Prévention et traitement des difficultés pour les TPE-PME

Le MEDEF s'est engagé pour offrir aux TPE-PME des outils et procédures adaptés de prévention des difficultés : mise en place de parrainage de primo-entrepreneurs par des chefs d'entreprise expérimentés, outils de pilotage, indicateurs simples par le recours à une cartographie adaptée des risques, cellules de soutien et d'accompagnement des chefs d'entreprise au niveau local, renforcement du rôle de l'expert-comptable dans une mission de prévention, développement du mandat *ad hoc* et de la conciliation pour les TPE-PME. Une commission « Rebond et création d'entreprise » a également été créée pour aider les entreprises les plus fragiles à faire face à la crise sanitaire. Elle a vocation à préserver le dynamisme de notre écosystème entrepreneurial, en mettant notamment à sa disposition des outils simples et accessibles.

Souveraineté et sécurité économiques des entreprises

Le MEDEF s'est mobilisé sur les problématiques de dépendances mises en lumière par la crise dans de nombreux secteurs critiques et le nécessaire renforcement de la résilience et de l'autonomie stratégique de la France et de l'Europe : suivi de la mise en œuvre des appels à projets du volet souveraineté technologique du plan France Relance, de l'agenda européen en matière de politique industrielle et de politique commerciale, et des alliances européennes (Gaia-X, dont le MEDEF est devenu membre en 2020, batteries, hydrogène). Le MEDEF a poursuivi ses travaux pour que la France et l'Europe continuent à jouer un rôle leader sur la scène mondiale dans des secteurs et technologies d'avenir face à des concurrents étrangers. Objectifs : accroître la protection de nos données sensibles et actifs stratégiques, veiller à ce que l'activité des entreprises ne soit pas entravée, et à ce que l'attractivité de nos entreprises et territoires, clé de la relance, soit préservée. En parallèle, les travaux en lien avec l'administration se sont poursuivis et des échanges réguliers avec nos homologues étrangers ont permis de construire une réponse européenne à l'extraterritorialité des sanctions US, notamment au sein du groupe « sanctions » de BusinessEurope.

Commerce international-activité économique internationale

Des recommandations ont été émises en matière de commerce international, notamment en ce qui concerne l'export (recom-

mandations sur les financements et garanties export reprises dans le plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices), les douanes (soutien des entreprises dans leurs démarches douanières pour faciliter les approvisionnements à l'international), les chaînes de valeur internationales (recommandations auprès des pays du G20 contre les mesures protectionnistes pénalisant la reprise économique et impactant les chaînes de valeur) et la politique commerciale (réponse à la consultation de la Commission européenne sur la révision de la politique commerciale et actions de sensibilisation auprès des autorités françaises et européennes).

Un soutien permanent aux entreprises dans le cadre des multiples lois de finances

Tout au long de la crise sanitaire, le Gouvernement a saisi le Parlement de plusieurs budgets rectificatifs (PLFR 1, 2 et 3) afin de faire voter les différents dispositifs économiques et sociaux en réponse à l'urgence de la crise. À l'initiative du MEDEF, ou avec son soutien, ont notamment été adoptés : une augmentation du seuil de défiscalisation des heures supplémentaires à 7500 euros, l'extension du régime des abandons de créances aux abandons de loyers, la suppression de la taxe forfaitaire sur les CDD d'usage. Ce travail a été poursuivi dans le cadre du PLF 2021, afin de renforcer les mesures de relance aux entreprises prévues dans la loi de finances par le Gouvernement. Ce soutien aux entreprises s'est aussi prolongé au sein du projet de loi de financement de la Sécurité sociale par l'instauration d'un nouveau dispositif d'exonérations de cotisations sociales et d'aide au paiement URSSAF pour les TPE-PME particulièrement affectées par les conséquences économiques de la crise sanitaire (Secteur S1, S1 Bis, et S2) complémentaire à celui de la troisième loi de finances rectificative pour 2020 adoptée à l'été.

Politiques d'emploi

Pour mettre en œuvre des réponses adaptées face à la crise sanitaire dans les différents domaines de politiques d'emploi des actions de lobbying ont été menées auprès des acteurs concernés :

- APEC : continuité de service et prestations spécifiques à destination des jeunes diplômés (en partenariat avec l'État) ;
- AGEFIPH : diffusion d'une information ciblée sur l'accompagnement de la situation de crise sanitaire pour l'ensemble des bénéficiaires de l'AGEFIPH (entreprises et travailleurs en situation de handicap), possibilité de report de paiement des contributions au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, prise en charge des surcoûts liés au télétravail sous la forme d'un forfait quand l'employeur est tenu d'organiser le travail à distance d'un salarié en situation de handicap, remboursement des frais de transport/hébergement/restauration des salariés ou travailleurs indépendants en situation de handicap (200€/jour/personne) pour certaines activités, continuité des parcours de formation (pour les apprentis et stagiaires : aide forfaitaire, maintien des rémunérations pendant les formations suspendues), mise en place d'une permanence d'écoute téléphonique, aide supplémentaire de soutien à la création d'entreprise, accompagnement « post-COVID » pour les créateurs d'entreprise ;

- GSC : mise en place d'un fonds de solidarité pour les chefs d'entreprise affiliés au régime qui se retrouvent en difficultés financières personnelles ;
- Pôle emploi : continuité de service pendant la crise, prorogation de certaines aides, notamment pour les demandeurs d'emploi dont la formation a été arrêtée ou suspendue, etc.

Santé au travail

L'ANI du 9 décembre 2020 signé par l'ensemble des partenaires sociaux (sauf la CGT) préserve les intérêts fondamentaux défendus par le MEDEF et s'articule autour de 3 piliers : prévenir le risque (et pas seulement le réparer), garantir au meilleur coût le service rendu aux entreprises et aux salariés et rationaliser la gouvernance en mettant fin aux silos. Depuis fin décembre, le MEDEF, en lien étroit avec les deux autres organisations patronales est constamment au contact des parlementaires afin que la proposition de loi en cours d'examen traduise fidèlement le contenu de l'ANI. Des travaux avec les représentants de santé au travail sont par ailleurs en cours afin de préparer la déclinaison opérationnelle de l'accord.

Projet de loi Climat et résilience

Du lancement de la Convention citoyenne pour le climat, le 25 avril 2019, à l'examen du texte au Parlement, le MEDEF a attentivement suivi et travaillé sur la centaine de mesures proposées au sein du projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience. Le MEDEF s'est attelé à faire de la pédagogie, notamment auprès des parlementaires, sur les enjeux de cette transition pour les différents secteurs de l'économie. L'objectif : prévenir et se positionner comme facteur de solutions, pour limiter les impacts d'un projet de loi malheureusement trop enclin à sanctionner les entreprises plutôt qu'à les encourager dans la transition écologique. À la clé, un rééquilibrage des dispositifs initialement prévus par le Gouvernement, notamment en matière d'économie circulaire, de mobilité, d'artificialisation ou encore d'écocide. Un certain nombre de ces acquis devraient être conservés à l'issue de l'examen du texte au Parlement.

Réforme de l'assurance chômage

Face aux conséquences de la COVID-19, le MEDEF s'est fortement mobilisé pour obtenir une suppression, ou *a minima* un report du bonus-malus prévu pour être instauré à compter de mars 2021 dans la réforme voulue par le Gouvernement en 2019. Les décrets publiés prévoient un report de la mise en œuvre effective de cette mesure en 2022. Tout en rappelant son attachement à la philosophie de la réforme de 2019 sur les règles d'indemnisation, le MEDEF a également proposé des ajustements de ces règles pour tenir compte de la situation socio-économique due à la crise sanitaire, tout en préservant la philosophie initiale de la réforme, tournée vers l'incitation au retour durable à l'emploi. L'ajustement de la réforme a été acté fin mars par le Gouvernement.

Numérique et environnement

La numérisation des entreprises n'est pas sans effet sur leur empreinte environnementale et le débat sur ce sujet s'est amplifié. Le MEDEF est devenu ambassadeur de Planet TechCare et a mené une défense des intérêts de l'entreprise sur ce sujet dans les débats de la proposition de loi Empreinte environnementale du numérique et du projet de loi Climat et résilience débattus au Parlement. Sensibles à ce que le numérique ne produise pas d'effets de bord néfastes, il s'agit surtout de souligner que les innovations technologiques, et en particulier numériques, permettent de réduire l'empreinte des autres secteurs et sont à ce titre indispensables pour atteindre nos objectifs climatiques. Une étude avec Rexecode est en cours pour souligner le poids de la numérisation dans la compétitivité de l'économie et pour évaluer l'attractivité de la France comme site propice au numérique durable.

Public CbCR - Public country-by-country reporting

En janvier 2021, la présidence portugaise de l'UE a relancé le dossier du public CbCR (déclaration publique pays par pays), bloqué depuis plusieurs années au Conseil : il s'agit de la publication par les grandes entreprises de certaines données financières et fiscales telles que le chiffre d'affaires, le profit avant impôt, l'impôt payé, l'impôt dû... pour chaque pays d'implantation. Le MEDEF s'est fortement mobilisé pour lutter contre ce texte, adopté le 1^{er} juin 2021. Il a œuvré afin de maintenir ses « lignes rouges » dans le but de préserver la compétitivité des entreprises françaises face à la concurrence internationale, notamment américaine et chinoise. Il s'agissait de :

- maintenir l'agrégation des données des pays hors UE (une seule ligne agrégeant tous les pays hors-UE) ;
- conserver une clause de sauvegarde (possibilité d'omettre des données si les entreprises considèrent les données commercialement sensibles) suffisamment robuste et sans autorisation préalable de nos autorités qui auraient été soumises à une très forte pression des ONG pour ne pas accorder ces autorisations ;
- ne pas étendre la liste des données à publier.

Les négociations en trilogue ont été très dures face à un Parlement européen qui intervenait pour la première fois sur un dossier fiscal et fait de la transparence fiscale totale son cheval de bataille. Malgré la volonté du Parlement européen d'élargir drastiquement le champ d'application du public CbCR (désagrégation totale des données des pays hors-UE ; clause de sauvegarde réduite ou supprimée ; liste des données à publier étendue), les « lignes rouges » du MEDEF ont tenu et la proposition de directive n'a pas été significativement « dégradée ».

Gouvernance durable-devoir de vigilance

Le MEDEF a participé de manière constructive au débat sur une initiative européenne en matière de gouvernance durable et de devoir de vigilance. Son objectif : porter au niveau européen les valeurs françaises d'une entreprise responsable et d'un devoir de vigilance dans les relations commerciales établies tout en préservant la compétitivité des entreprises françaises : flexibilité dans la prise en compte des intérêts des parties prenantes, protection des secrets d'affaires, pas de responsabilité du fait d'autrui...

Protection sociale complémentaire (PSC)

En 2020, un travail de co-construction, avec les pouvoirs publics et les acteurs du sujet, a donné lieu à une loi permettant aux salariés placés en activité partielle de continuer néanmoins à bénéficier de la couverture d'entreprise ou de branche au titre de la PSC, et aux employeurs de se prémunir de tout « risque URSSAF » du fait de la perte du caractère obligatoire et collectif du contrat de PSC. Dans la continuité, le MEDEF a mené en 2021 une action en faveur de la prolongation de ce dispositif, puis porté une attention particulière aux modalités de son extinction.

Politique européenne de la concurrence

Différentes contributions ont été produites pour adapter la politique européenne de concurrence aux grands enjeux des transitions numérique et écologique en utilisant l'ensemble de ses outils : contrôle des concentrations, *antitrust* et aides d'État et formulation de propositions. Les objectifs visés : permettre l'émergence d'entreprises européennes innovantes, faciliter les alliances stratégiques entre les entreprises notamment dans le cadre de la relance, garantir un fonctionnement plus efficace du marché intérieur dans le secteur numérique, sécuriser les accords de distribution des entreprises et plus généralement, garantir un *level playing field* entre les acteurs du marché.

Subventions étrangères déloyales en UE

Le MEDEF a largement contribué à l'élaboration de nouveaux instruments européens pour traiter les distorsions de concurrence causées par des subventions étrangères déloyales. En effet, les entreprises françaises et européennes sont confrontées à une concurrence faussée sur le marché européen en raison de subventions étrangères octroyées à leurs concurrents présents/actifs en UE (ex : entreprises chinoises). Cela se traduit notamment par la perte de marchés publics ou encore l'acquisition d'actifs européens à des prix imbattables. La Commission européenne a ainsi publié en mai 2021 un projet de règlement européen en réponse à ces distorsions de concurrence. Le MEDEF contribuera à la consultation publique et se mobilisera pour que le règlement soit adopté sous présidence française de l'UE.

Green Deal-volet énergie-climat

Des négociations interinstitutionnelles (trilogues) sont en cours concernant l'objectif climat 2030. Une déclaration commune a été élaborée conjointement avec BDI et Confindustria. La concertation avec BusinessEurope et nos homologues se poursuit sur l'architecture des textes énergie-climat sur les 12 initiatives attendues le 14 juillet 2021 : révision de l'EU ETS (*Emissions Trading System*), énergies renouvelables, efficacité énergétique, taxation de l'énergie, répartition de l'effort, performance énergétique des bâtiments, mécanisme d'ajustement carbone aux frontières de l'UE...

International Procurement Instrument (IPI)

Après une dizaine d'années de discussions, le Conseil européen s'est finalement mis d'accord le 2 juin 2021 sur un mandat concernant un règlement visant à instituer un instrument relatif aux marchés publics internationaux. Il contribuera à remédier au manque de réciprocité dans l'accès aux marchés publics étrangers. Le MEDEF s'est très tôt positionné sur le sujet, en décriant une concurrence déloyale dans le domaine des marchés publics étrangers. Il s'est notamment investi, dans cette phase finale de négociations, sur les aspects techniques du texte en élaborant des recommandations visant à maintenir le niveau d'ambition nécessaire pour garantir l'efficacité de ce nouvel instrument.

Travailleurs des plateformes

Le MEDEF a anticipé le lancement de la concertation gouvernementale en mettant en place un groupe de travail au sein de la commission Dynamiques du marché du travail et de l'emploi sur ce sujet, formulant ainsi des propositions visant à permettre de réduire les risques de concurrence déloyale entre économie « platformisée » et entreprises « traditionnelles », tout en réaffirmant le principe de libre entreprise et en cherchant à répondre aux enjeux de protection sociale liés à l'activité de ces travailleurs.

Une coopération renforcée avec nos homologues européens pour optimiser nos actions de lobbying

Depuis un an, le président du MEDEF a poursuivi ses échanges avec ses homologues allemand, italien, espagnol, danois, luxembourgeois, belge, polonais, néerlandais et suédois ainsi qu'avec BusinessEurope. Il a rencontré à plusieurs reprises l'ensemble des vingt-sept ambassadeurs de l'UE à Paris. Fin octobre 2020, le premier forum franco-espagnol des entreprises a été organisé par le MEDEF et son homologue espagnol de la CEOE afin de relancer la coopération entre nos deux pays.

Le 5 novembre, lors d'un sommet trilatéral MEDEF/BDI/Confindustria les priorités communes des trois organisations ont été actées. Cette intense activité diplomatique a permis de gagner, sur les dossiers clés pour nos entreprises, l'appui de

nos grands partenaires sur des sujets pas toujours évidents pour eux : souveraineté européenne, réforme du droit de la concurrence, mécanisme de lutte contre la concurrence déloyale de produits non décarbonés (taxe carbone aux frontières), riposte aux pratiques des compétiteurs américains et chinois, réciprocité, lutte contre la concurrence fiscale déloyale, politique industrielle, Brexit... Dans une Europe à vingt-sept, la défense des intérêts français passe plus que jamais par la recherche d'alliances et de convergences qui s'appuie sur une relation de confiance au plus haut niveau.

Sommet franco-italien à Rome

À l'occasion du troisième forum franco-italien des entreprises qui s'est réuni à Rome les 10 et 11 juin, les présidents de la Confindustria et du MEDEF, ont rappelé la détermination des deux organisations à intensifier leur coopération. Il se sont félicités du nouvel élan politique que les deux gouvernements entendent donner à leur relation bilatérale. Les discussions entre chefs d'entreprise français et italiens autour des transitions environnementale et digitale ont mis en évidence plusieurs priorités telles que l'urgence d'un *cloud* européen, le développement des compétences numériques à la hauteur des besoins du marché de l'emploi, et l'équilibre à trouver entre les défis climatiques et l'exigence de productivité des entreprises.

Fiscalité du numérique

Conçus à l'origine pour taxer les « GAFA », les travaux menés ces derniers mois par l'OCDE s'étendent en réalité bien au-delà des seules activités digitales et des comportements abusifs. Ils se décomposent en deux « piliers » de nature différente : le « pilier 1 » est une proposition de taxation du « numérique » qui s'appliquerait en réalité à tous les secteurs (pas uniquement aux géants du numérique) par une refonte en profondeur des règles de fiscalité internationale, avec une nouvelle répartition de l'imposition des profits des entreprises, notamment au profit des pays de consommation (juridictions de marché). Le « pilier 2 » traite les problèmes non résolus du plan BEPS (lutte contre l'évasion fiscale) : il s'agit d'instaurer des règles communes pour assurer une taxation minimum des résultats des entreprises multinationales afin de dissuader toute délocalisation des profits dans des pays à taux d'imposition faibles. Il vise l'ensemble des activités internationales et pas uniquement les géants du numérique.

Le MEDEF reste pleinement mobilisé, notamment pour pousser des solutions de simplification, à la fois sur le « pilier 1 » et sur le « pilier 2 » et continue un dialogue étroit avec la direction de la législation fiscale qui participe aux travaux au sein de l'OCDE.

Un accord international sur les piliers 1 et 2 est attendu début juillet 2021.



PORTER LA VOIX DES ENTREPRISES



+ de 280 interviews
dans les médias audiovisuels



+ de 50 interviews dans la presse nationale, régionale, internationale et en ligne



300 millions d'impressions
sur les comptes MEDEF



1,5 million d'impressions
sur le compte MEDEF



4 450 participants à LaREF



6 déclinaisons de LaREF en digital
(LaREFnum, LaREF Progrès, LaREF Transition écologique, LaREF Territoires, LaREF Monde, LaREF Mobilité sociale)



+ de 26 heures de programme



+ de 50 000 visiteurs uniques



INFORMER ET ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

www.medef.com



+ de 700 articles
publiés dont 300 sur la COVID-19



1,7 million de pages vues



+ de 2 600 h
de réunions webex et webinaires



+ de 700 pushes
(décryptages, fiches pratiques, flash info...)



+ de 1 000 messages
traités dans les boîtes COVID-19 et Action relance



+ de 900 posts sur la page LinkedIn « Pôle Adhérents » dont 500 liés à la COVID-19

Gouvernance des entreprises

Faire de la gouvernance un outil de performance à la portée de toutes les entreprises, telle est la mission confiée au Comité de gouvernance des entreprises, engagé au service des entreprises pour les accompagner dans leur transformation en entreprises responsables au sens de la loi Pacte : élaboration des principes clés d'une bonne gouvernance, accompagnement des entreprises dans l'adoption d'une stratégie long terme, aide à la définition d'une raison d'être en mettant à leur disposition des outils pratiques...

Charte éthique

Lors de la réforme des statuts du MEDEF en 2019, le président du MEDEF a souhaité que le Comité statutaire devienne le Comité statutaire et d'éthique et rédige la charte éthique du MEDEF. Le comité a mené des travaux approfondis afin d'élaborer cette charte qui a été approuvée par le Conseil exécutif du 17 mai 2021. La charte repose sur l'adhésion des membres à la raison d'être du MEDEF et à un certain nombre de valeurs communes : exemplarité, loyauté, engagement et bénévolat. Elle complète les statuts, le règlement intérieur, les règles générales de fonctionnement du réseau du MEDEF ainsi que les règles relatives aux mandats. Le Comité statutaire et d'éthique veillera au respect de sa mise en œuvre.

Financement de l'économie

Après avoir émis des propositions pour soutenir les entreprises au cœur de la crise, le MEDEF s'est concentré au 1^{er} semestre 2021 sur l'accompagnement des entreprises face à la crise en matière de financement. Un cycle de webinaires a ainsi été produit pour sensibiliser, informer et orienter les adhérents sur le pilotage du remboursement de leur PGE, sur les solutions de financement de Bpifrance et sur leur cotation Banque de France.

Brexit

Ce sujet a continué à mobiliser l'énergie, le temps et l'argent des entreprises. Au plus haut niveau, le MEDEF a poursuivi le dialogue avec les autorités françaises et avec Michel Barnier et son équipe européenne. Un dispositif global visant à limiter les dommages du Brexit pour nos entreprises, a été mis en place : *hotline* pour répondre aux cas individuels et collectifs des entreprises, information en continu tout au long de l'année avec des guides, veilles bimensuelles, colloques à Paris et en région, dialogue permanent avec l'administration française et avec les responsables britanniques.

Nouvelles responsabilités entrepreneuriales

La commission a pour mission de répondre aux nouvelles questions de société et de l'opinion sur les mutations dans les entreprises, les nouvelles attentes managériales, les entreprises de demain et l'impact de l'entreprise dans la société. Dans le cadre de ses travaux liés à la RSE, au management et l'ascenseur social, la commission a mis en place différents outils à destination des adhérents. Parmi eux, l'organisation de webinaires (« Les objectifs de développement : un outils pour toutes les entreprises », « Mardi du mangement : se relever de la crise en transformant son entreprise », « l'ascenseur social en entreprise »...) ou encore la production d'une mini-série de podcasts sur l'ascenseur et la mobilité sociale en entreprise.

Alerte cyber

Particulièrement destinée aux entreprises de taille moyenne qui n'ont pas de responsable sécurité des systèmes d'information ou d'expert dédié, l'Alerte cyber a pour objectif de prévenir rapidement les entreprises dans des termes lisibles et compréhensibles d'une faille ou d'une attaque pour lesquelles une action correctrice est immédiatement requise. Lancée avec le Gouvernement et ses agences (ANSSI), ces alertes doivent être relayées par le réseau MEDEF pour améliorer la sécurité numérique des entreprises de plus en plus ciblées. Cette action majeure complète l'ensemble des actions d'information opérées au premier semestre 2021 : webinaires, présentation du label ExpertCyber en assemblée permanente, partenariat avec le guide de la sécurité numérique (Idecsi/Challenges), etc.

Rebond et création d'entreprise

Mue par la volonté d'accompagnement des entreprises et des entrepreneurs à rebondir dans le cadre de restructurations et à se relancer dans une dynamique entrepreneuriale, la commission « Rebond et création d'entreprise » a déployé un dispositif dédié. Celui-ci a vocation à sensibiliser les chefs d'entreprise aux outils et acteurs de la prévention. Il se traduit notamment par une série de vidéos pédagogiques réalisées avec le président du Tribunal de commerce de Lille, une cartographie des dispositifs d'accompagnement à la prévention des difficultés et au rebond mis en place par les MEDEF territoriaux, ou encore des webinaires pratiques dédiés à la mise en place de partenariats sur les territoires.

Finance durable et performance extra-financière

Le MEDEF a suivi de près les différentes consultations européennes sur les initiatives en cours (règlement Disclosure, règlement Taxonomie, révision de la directive sur le *reporting* extra-financier, révision de la stratégie finance durable européenne) afin de porter les attentes et préoccupations des entreprises françaises. Par des actions pédagogiques, il continue d'aider ses adhérents à mieux appréhender ce sujet, de plus en plus essentiel aux yeux des investisseurs. La bonne prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance s'est avérée positive pour la capacité de résilience des entreprises dans la crise sanitaire ; ils sont également pris en considération pour l'attribution des aides, notamment européennes. Le MEDEF est particulièrement vigilant sur les projets de réglementation susceptibles d'évincer certains secteurs des financements, tous les secteurs ayant besoin de fonds pour permettre la transition écologique et sociale de l'ensemble de l'économie.

Souveraineté et sécurité économiques

Par le biais de sa commission *ad hoc*, le MEDEF travaille au renforcement de la souveraineté française et européenne, et donner aux entreprises et filières les moyens de la préserver sur tous les plans : économique, industriel, technologique, numérique, sanitaire, agroalimentaire, énergétique et financier, en s'appuyant sur des règles plus équitables à travers les frontières.

Afin d'accroître la sensibilisation des entreprises sur les risques et menaces susceptibles de les fragiliser, l'animation du réseau MEDEF dans les territoires sur les enjeux de sécurité a été renforcée.



ANTICIPER ET PROSPECTER

TRAVAILLEURS DE LA SECONDE LIGNE
INCLUSION ASCENSEUR SOCIAL
SOVERAINETÉ NUMÉRIQUE REBOND
TRANSFORMATION DES MÉTIERS « DETTE COVID »
COMITÉ RENAISSANCE
JEUNESSES INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
ÉGALITÉ DES CHANCES INNOVATION
PROGRÈS CROISSANCE RESPONSABLE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE COMPÉTENCES
DESTINATION FRANCE EUROPE SOCIALE
DIALOGUE AVEC LES ONG
AGENDA SOCIAL ET ÉCONOMIQUE AUTONOME
ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE ATTRACTIVITÉ

Dialogue avec les parties prenantes

Dans le cadre de ses travaux sur l'entreprise inclusive et l'entreprise responsable, le MEDEF mène un dialogue constant avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise : participation au grand forum de la raison d'être, aux assises de la parité, participation au comité de pilotage du rapport sur le vécu des administrateurs salariés en France de l'association « Réalités du dialogue social », dialogue avec les associations de consommateurs dans le cadre du Conseil national de la consommation sur des sujets sensibles d'actualité afin de trouver des terrains d'entente dans le double intérêt des consommateurs et des professionnels.

Travailleurs de la seconde ligne

La crise sanitaire a joué un rôle de révélateur de la situation de ces métiers (notamment dans les secteurs de la grande distribution, de la propreté, de la restauration, etc.). Le MEDEF y voit une occasion de mettre en exergue le travail engagé par les branches professionnelles depuis de nombreuses années sur la valorisation de ces métiers. Il s'agit notamment de lever tous les freins (réglementaires et fiscaux) empêchant le développement des parcours professionnels de ces salariés. Dans cette optique, un groupe de travail *ad hoc* réunissant les adhérents les plus concernés a été mis en place au sein de la commission Dynamiques du marché du travail et de l'emploi.

Travail sur la révision des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage

Le MEDEF a initié en 2021 avec les fédérations adhérentes et dans le cadre du groupe de travail « Alternance » un travail sur la révision des « coûts-contrats ». Des rendez-vous réguliers sur le sujet ont eu lieu au premier semestre 2021 avec France Compétences pour tester plusieurs hypothèses et trajectoires budgétaires.

L'enjeu est important : pour rétablir l'équilibre financier de France Compétences, l'État envisage de revoir à la baisse les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage déterminés par les branches. Pour ne pas se voir imposer une méthode, le MEDEF a pris les devants et prévoit de faire des propositions, d'ici à 2022, pour préserver la dynamique de l'alternance.

Mettre le secteur privé au cœur des grands enjeux de santé

Le comité Acteurs de santé dont la présidence a été confiée à Lamine Gharbi, président de la Fédération de l'hospitalisation privée, prépare un ensemble de propositions sur la santé portant sur 4 axes majeurs : conditions de l'efficacité du système de santé, leviers d'innovation en santé, anticipation des réponses aux prochaines pandémies, enjeux d'attractivité des secteurs de la santé. Les 4 groupes de travail appuient leurs propositions sur une trentaine d'auditions d'experts.

Lancement des travaux sur la jeunesse

Afin d'éviter une génération « sacrifiée », a été créée une commission Jeunesse, coprésidée par Gilles Vermot Desroches et Nathalie Jaoui. Lancée en avril 2021, la commission a porté ses priorités sur l'élaboration d'une feuille de route, la réalisation d'un diagnostic de la jeunesse post-COVID afin d'identifier les axes de propositions, la mise en place des conditions d'une collaboration durable avec nos parties prenantes ainsi que l'apport de regards d'experts.

Un premier axe de travail a été ouvert, portant sur les leviers d'autonomie des jeunes : position au regard du RSA jeunes, des projets du Gouvernement (garantie jeunes universelle), analyse comparée des dispositions de quelques pays européens sur l'accès des jeunes aux minimas sociaux.

Comité Renaissance

Un ouvrage reprenant les propositions du comité Renaissance va être publié en août 2021 aux éditions du Cherche-Midi.

Dans ce document, Enrico Letta et les membres du comité Renaissance exposent leurs contributions. Pour le MEDEF, il s'agit de porter un regard distancié sur les événements, pour mieux en tirer des enseignements et dessiner un avenir nouveau. Les réflexions du comité Renaissance permettent de mieux comprendre que les transformations à opérer sur notre modèle économique et démocratique se doivent d'être inclusives et fidèles à nos valeurs.

Gouvernance de l'assurance chômage

Il est possible que la conjoncture à venir conduise plus de salariés à avoir recours à l'assurance-chômage. Dans un souci d'anticipation, le MEDEF a présenté en mai 2021 une proposition ambitieuse et chiffrée d'une nouvelle architecture du système d'assurance chômage ayant pour objectif de redonner toute leur place et leur responsabilité aux partenaires sociaux dans la gestion du cœur de l'assurance chômage. Ce schéma est articulé autour de 2 niveaux :

- un régime de base géré par l'État en concertation avec les partenaires sociaux, ayant vocation à prendre en charge des dépenses de solidarité et une part sociale de l'allocation chômage ;
- un régime complémentaire assurantiel géré par les partenaires sociaux, et prenant en charge l'allocation d'assurance chômage individuelle, proportionnelle au salaire perdu et versé en cas de perte involontaire d'emploi.

L'idée est de retrouver l'esprit de la création de l'Unédic qui était un régime strictement paritaire, autonome, indépendant et responsable, et qui jusqu'en 2008 avait été géré sans accumuler un montant excessif de dette.

Agenda social et économique paritaire autonome

Constatant depuis plusieurs années un recul du paritarisme, qu'il soit de gestion ou de négociation, le MEDEF a proposé en février 2021 un agenda social et économique paritaire autonome. L'idée n'est pas de refonder la doctrine du paritarisme, mais plutôt d'engager un chantier sur une série de sujets concrets, révélant ainsi un paritarisme utile, renouvelé et accompagnant les transitions. Cette proposition a été validée par l'ensemble des organisations syndicales et patronales. Parmi les premiers chantiers à mener, la modernisation du paritarisme (évaluation et amélioration de l'ANI du 17 février 2012), l'évaluation de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ou encore l'amélioration et le renforcement de la justice prud'homale.

Intelligence artificielle et data

Lancé en septembre 2020, en partenariat avec le ministère du Travail, « Perspectives IA » est un projet intégré à la stratégie gouvernementale sur l'intelligence artificielle (IA). Cette innovation qui est déjà en application autour de nous (reconnaissance d'image, de la voix, traitements de données...) permet d'envisager de spectaculaires progrès dans des domaines aussi variés que la santé, la mobilité, la gestion des réseaux, le contrôle qualité, etc. Le projet fédère de nombreux acteurs (fédérations professionnelles, entreprises, organisations syndicales, pouvoirs publics, grandes écoles...) et a produit un site destiné aux PME (www.perspectives-ia.fr), des cas d'usages directement applicables dans les PME, des outils d'accompagnement, un diagnostic digital gratuit permettant aux PME de tester leur maturité face à l'IA et à engager des actions concrètes. Ce programme est en cours de déploiement dans certaines régions.

En parallèle, la stratégie *data* connaissant un essor au cœur de nos organisations, une réflexion multisectorielle a été conduite sur la donnée et sa valorisation au sein de l'entreprise. À la clé, un potentiel levier inédit de performance, de compétitivité et de nouvelles sources d'emplois.

Transition écologique

En complément de sa participation active aux travaux de grandes rencontres internationales sur le volet transition écologique, (B7 au Royaume-Uni, B20 en Italie, COP15 Biodiversité, congrès mondiale de l'UICN), le MEDEF mène une action prospective sur le sujet (participation aux travaux du Centre climat-énergie de Rexecode, notamment sur l'efficacité des politiques, suites des travaux Rexecode sur la loi AGEC, projet d'étude MEDEF-OFCE sur le MACF (Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières)...) et des réflexions sur les enjeux de comptabilité carbone, empreinte environnementale, affichage sur les produits et services (analyses de cycle de vie...). Autre action majeure valorisant l'engagement des entreprises dans la lutte contre le réchauffement climatique : le *French Business Climate Pledge*. Par cette mobilisation collective, il s'agit de montrer que l'initiative volontaire a un rôle clé à jouer pour réussir la transition écologique et de mettre en lumière la diversité des solutions apportées par les entreprises dans la lutte contre le changement climatique, quelle que soit leur taille et quel que soit leur secteur d'activité. Un objectif ambitieux a été fixé : que l'on puisse prochainement compter 1000 entreprises signataires.

Facturation électronique

La facturation électronique doit être généralisée à horizon 2023-2025 avec des objectifs de modernisation et de lutte contre la fraude fiscale. Le MEDEF soutient l'ambition de cette généralisation qui doit apporter aux entreprises plus de simplicité, des gains organisationnels, financiers et de sécurité juridique en matière de contrôle fiscal mais aussi de délais de paiement notamment. Particulièrement vigilant sur ces enjeux et promoteur d'un dispositif très opérationnel et adapté aux contraintes et attentes des entreprises, le MEDEF a accompagné des entreprises adhérentes dans l'expérimentation du dispositif. Une nouvelle phase de concertation sur les aspects techniques et concrets de la réforme, lancée par les pouvoirs publics fin 2020 doit s'achever mi-2021. Une alerte forte a été émise par le MEDEF quant aux difficultés des entreprises à tenir le calendrier envisagé (premières obligations en vigueur au 1^{er} janvier 2023 notamment pour les grandes entreprises).

Attractivité et économie de la connaissance

Pour éviter la fuite des cerveaux et rester attractif sur l'emploi qualifié, le MEDEF a mis en place une *task-force* destinée à positionner la France dans l'économie de la connaissance. Ses deux priorités d'action : mettre la science au cœur de l'économie française pour répondre aux défis technologiques et mettre les mobilités au cœur du pacte social.

CHARTRE DE LA MIXITÉ BILAN 2021

Le MEDEF s'est fixé l'ambition d'atteindre, d'ici 2023, un taux de 30 % de femmes dans les propositions de nominations de représentants des MEDEF territoriaux et fédérations professionnelles au sein des instances du MEDEF (50 % pour les personnalités élues au Conseil exécutif sur proposition du président).

Dans ce deuxième bilan des engagements pris par le MEDEF en matière de mixité au sein de l'organisation, les résultats obtenus constituent une preuve de la volonté assumée du MEDEF et de ses adhérents d'être exemplaires en matière de parité femme-homme.

La charte de la mixité au sein du MEDEF

La dynamique engagée en 2018 porte ses fruits et montre que le MEDEF agit concrètement en faveur de la parité.

Quel bilan au sein des instances de gouvernance ?

Au sein des instances de gouvernance, la part des femmes augmente :

- au sein du Conseil exécutif : 26 % de femmes soit +30 % par rapport à 2018 ;
- au sein du bureau du Conseil exécutif : 23 % de femmes soit +35 % par rapport à 2018 ;
- au sein des mandats nationaux : 41 % de femmes (39 % en 2020) au sein des mandats nationaux de gestion.

Quel bilan en interne ?

Les chiffres restent relativement stables au regard du premier bilan établi en 2020.

On compte :

- 63 % (64 % en 2020) de femmes parmi l'ensemble des collaborateurs MEDEF ;
- 40 % de femmes au sein du CODIR (40 % en 2020, 25 % avant la réforme 55 Agile) ;
- 50 % (50 % en 2020) de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations.

Promotions internes

67 % des promotions internes concernent des femmes (69 % en 2020).

Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Il est demandé aux entreprises de plus de 50 salariés de calculer chaque année leur index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il est composé de 4 ou 5 indicateurs en fonction de la taille de l'entreprise.

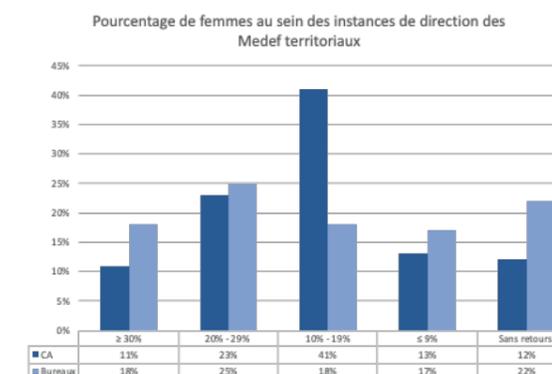
L'index de l'égalité professionnelle du MEDEF est de 87/100.

La charte de la mixité chez les adhérents

À la lumière des chiffres collectés, on constate une progression de la parité au sein des bureaux et des conseils d'administration des adhérents.

Quel bilan dans les MEDEF territoriaux ?

88 % des MEDEF territoriaux ont fait remonter la composition femmes-hommes de leur conseil d'administration et 78 % la composition de leur bureau. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à l'année dernière. À noter qu'en 2020, en raison de la crise sanitaire et du confinement, les chiffres avaient uniquement été collectés sur les sites internet des MEDEF territoriaux.



Les résultats sont encourageants et vont dans le bon sens. À quelques exceptions près, il n'y a eu que des augmentations entre 2020 et 2021 sur la représentation de femmes au sein des instances des MEDEF territoriaux.

Au sein des bureaux :

- la moyenne globale est de 21 % de femmes ;
- 18 % des MEDEF territoriaux comptent au moins 30 % de femmes dans leurs bureaux soit une augmentation de 28 %.

Au sein des conseils d'administration :

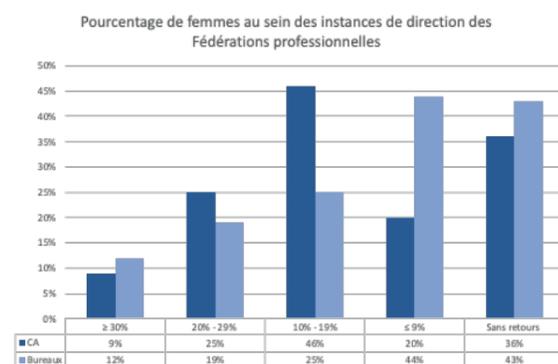
- la moyenne globale est de 18 % de femmes ;
- 12 % des MEDEF territoriaux comptent au moins 30 % de femmes dans leurs CA soit une augmentation de 50 %.

Un point d'attention est toutefois à noter :

- 14 % des MEDEF territoriaux ne comptent aucune femme au sein de leur Bureaux ;
- 2 % des MEDEF territoriaux n'en comptent aucune au sein de leur conseil d'administration.

Quel bilan dans les fédérations professionnelles ?

On constate également une dynamique positive. De plus en plus de fédérations professionnelles affichent leurs chiffres sur leur sites internet. Ce second bilan porte ainsi sur 57 % des bureaux et 56% des conseils d'administration des fédérations professionnelles.



Comment tenir les objectifs fixés pour 2023 ?

Pour tenir les engagements fixés dans la charte de la mixité et soutenir la dynamique engagée depuis le début du mandat, il est proposé de se fixer deux axes prioritaires pour 2021-2022 :

- donner de la visibilité aux femmes dirigeantes d'entreprise adhérentes du MEDEF via le réseau Femmes du Medef (déplacements dans les territoires, visites d'entreprises, podcasts). À noter que celui-ci est ouvert à l'ensemble des adhérentes des MEDEF territoriaux et fédérations professionnelles ;
- accompagner les adhérents pour les aider à progresser en proposant un appui du MEDEF national à l'élaboration de plans d'action en faveur de la mixité dans les MEDEF territoriaux et les fédérations professionnelles.

Au sein des bureaux :

- la moyenne globale est de 14 % de femmes ;
- 12 % des fédérations professionnelles comptent au moins 30 % de femmes dans leurs bureaux soit une augmentation de 4 %.

Au sein des conseils d'administration :

- la moyenne globale est de 17 % de femmes ;
- 9 % des fédérations professionnelles comptent au moins 30 % de femmes dans leurs CA soit une augmentation de 4 %.

Un point d'attention est toutefois à noter :

- 29 % des fédérations professionnelles ne comptent aucune femme au sein de leur bureau ;
- 5 % des fédérations professionnelles n'en comptent aucune au sein de leur conseil d'administration.

Mouvement de entreprises de France
55 avenue Bosquet - 75007 Paris
Tél. : 01 53 59 19 19
www.medef.com